



Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
au capital de 173 613 700 euros - RCS PARIS n°493 455 042  
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 PARIS Cedex 13

**ASSEMBLEE SPECIALE DES ACTIONNAIRES DE CATEGORIE B**  
**DU 27 MAI 2021**

**PROJET DE RESOLUTIONS**

**Première résolution : Proposition de nomination de Catherine MALLET en qualité de membre du conseil de surveillance**

Conformément à l'article L. 225-99 du code de commerce et aux articles 21 et 31 10°, des statuts, les porteurs d'Actions de catégorie B, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées spéciales, décident de proposer à l'Assemblée générale ordinaire de nommer Catherine MALLET, en qualité de membre du conseil de surveillance, pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

**Deuxième résolution : Proposition de nomination de Marie PIC-PARIS-ALLAVENA en qualité de membre du conseil de surveillance**

Conformément à l'article L. 225-99 du code de commerce et aux articles 21 et 31 10°, des statuts, les porteurs d'Actions de catégorie B, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées spéciales, décident de proposer à l'Assemblée générale ordinaire de nommer Marie PIC-PARIS-ALLAVENA, en qualité de membre du conseil de surveillance, pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

**Troisième résolution : Proposition de nomination de Olivier KLEIN en qualité de membre du conseil de surveillance**

Conformément à l'article L. 225-99 du code de commerce et aux articles 21 et 31 10°, des statuts, les porteurs d'Actions de catégorie B, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées spéciales, décident de proposer à l'Assemblée générale ordinaire de nommer Olivier KLEIN, en qualité de membre du conseil de surveillance, pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

**Quatrième résolution : Proposition de de nomination de Maurice BOURRIGAUD en qualité de censeur du conseil de surveillance**

Conformément à l'article L. 225-99 du code de commerce et aux articles 28 et 31 10°, des statuts, les porteurs d'Actions de catégorie B, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées spéciales, décident de proposer à l'Assemblée générale ordinaire de nommer Maurice BOURRIGAUD, en qualité de censeur du conseil de surveillance, pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

**Cinquième résolution : Proposition de de nomination de Daniel KARYOTIS en qualité de censeur du conseil de surveillance**

Conformément à l'article L. 225-99 du code de commerce et aux articles 28 et 31 10°, des statuts, les porteurs d'Actions de catégorie B, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées spéciales, décident de proposer à l'Assemblée générale ordinaire de nommer Daniel KARYOTIS, en qualité de censeur du conseil de surveillance, pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

**Sixième résolution : Pouvoirs pour formalités**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités légales.

\* \*  
\*